



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE MASCOUCHE

RÈGLEMENT NUMÉRO 1103-63
MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO 1103 AFIN DE CRÉER LA ZONE IA
506 À MÊME LA ZONE CM 506

CONSIDÉRANT la planification globale de l'aire « TOD » ;

CONSIDÉRANT les superficies et les potentiels de développement des zones résidentielles, commerciales et mixtes au sein de l'aire « TOD » ;

CONSIDÉRANT la localisation de la zone IA 506 projetée à l'extrémité de l'aire « TOD » et avoisinant des usages industriels et de commerces de gros extensif ;

CONSIDÉRANT le faible potentiel de développement et de mise en valeur du secteur si celui-ci demeure à vocation prédominante « CM » ;

CONSIDÉRANT les besoins en espaces industriels légers et la création d'emplois en découlant ;

CONSIDÉRANT QUE l'avis de motion 201123-12 a été donné pour le présent règlement ;

Le conseil de la Ville de Mascouche décrète ce qui suit :

ARTICLE 1 **Le Règlement de zonage numéro 1103 est amendé conformément aux dispositions du présent règlement.**

ARTICLE 2 **Création de la zone IA 506 à même la totalité de la zone CM 506**

ARTICLE 2.1 L'annexe B du Règlement de zonage numéro 1103 est amendée de manière à créer la zone IA 506 à même la totalité de la zone CM 506, tel qu'apparaissant au plan joint au présent règlement comme annexe B-1.

ARTICLE 3 **Suppression du cahier de spécifications de la zone CM 506**

ARTICLE 3.1 L'annexe A du Règlement de zonage numéro 1103 « cahier de spécifications » est modifiée par la suppression du cahier de spécifications applicable à la zone CM 506.

ARTICLE 4 **Ajout du cahier de spécifications applicable à la zone IA 506**

ARTICLE 4.1 L'annexe A du Règlement de zonage numéro 1103 « cahier de spécifications » est modifiée par l'ajout du cahier de spécifications applicable à la zone IA 506, joint au présent règlement comme annexe A-1, de manière à autoriser l'exercice de certains usages industriels et commerciaux ainsi que les normes spécifiques s'y rattachant.

ARTICLE 5 **Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.**

(Signé)
Guillaume Tremblay, maire

(Signé)
M^e Raynald Martel, greffier et directeur des services juridiques

Avis de motion : 201123-12 / 23 novembre 2020
Adoption Premier projet : 201123-13 / 23 novembre 2020
Adoption Second projet : 210125-19 / 25 janvier 2021
Approbation par les personnes habiles à voter : 11 février 2021
Adoption : 210222-07 / 22 février 2021
Approbation MRC Les Moulins : xxxxx
Entrée en vigueur : xxxxx

EXISTANT

AA
523

PROJETÉ

AA
523

CM
507

CM
506

CM
507

IA
506

AV. DE LA GARE

AV. DE LA GARE

CV
504

CV
504

IA
519

IA
519

LOUIS-BLÉRIOT

LOUIS-BLÉRIOT

LOUIS-BLÉRIOT

LOUIS-BLÉRIOT

LOUIS-BLÉRIOT

LOUIS-BLÉRIOT



VILLE DE
Mascouche

RÈGLEMENT 1103-63
ANNEXE B-1



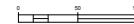
» SERVICE DU GÉNIE - DIVISION GÉOMATIQUE
» SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Nom de dossier / contrat : 1103-63_B_(plans).dwg

Date : novembre 2020

Mise-à-jour matrice : octobre 2020

Échelle : aucune



DOCUMENTS SOURCES :

- 1103-61

Préparé par: Kim McDonald

Dessiné par: Kim McDonald

Approuvé par: Philippe Despins